

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu– Katy Nadeau – Hélène Durette—
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2023 ;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Radar pédagogique zone 50km/h;
 - b) Reddition de compte 2022 –
Programme d'aide à la voirie locale ;
 - c)
8. Chargée de projets, développement et administration
 - a) Suivi de dossiers;
 - b) Paniers de Noël;
 - c) Offre cartes de Noël;

9. Conteneur déchet Édifice Rosa D Lavoie;
10. Offres vente par avis public;
11. Adoption des états des activités de fonctionnement et d'investissements au 30 octobre 2023, prévisions à venir et comparatif année 2022 et documents administratifs ;
12. Budget 2024 – MRC de Témiscouata;
13. Dossier moule zébrée - Quote-part;
14. Dossier Service de garde;
15. Site internet- Mot du maire;
16. Souper conférence Andrée LaForest & Amélie Dionne;
17. Comité sur la ruralité;
18. Rencontre pour budget municipal ;
19. Retour sur les différents comités;
20. Questions diverses :
 - A) Aide financière MRC
 - B) Rencontre avec Mme Nancy Couture
 - C) Motion de félicitation thèse Roy-Malo
21. Période de question (15 minutes);
22. Levée de l'assemblée.

2023 - 151

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par M Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2023 - 152

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2023 soit accepté comme présenté.

COMPTES DU MOIS DE OCTOBRE 2023

Agro Envirolab	RI 23634728, RI23635572	413.46 \$	6884
Air Liquide Canada	76452194	393.23\$	6885
Avantis Coopérative (Témiscouata-sur-le-Lac)	FC01814963,FC0 1821625,FC0182 3106,FC0182311 1	629.48\$	6886
Buanderie Rivière-du-Loup	665263	41.39\$	6887
Buropro Citation	1910958	208.83\$	6888
Le Centre Routier 1994 Inc	231049, 504122A,CM5041 22A	1212.77\$	6889
Comité des Fêtes et Loisirs	20230903,20230 905	1078.20\$	6890
Pierre Dupuis	1650	146\$	6891
Le Code Ducharme	355075	75.88\$	6892
Entreprise MD	00053	47.52\$	6893
Équipement Protection du Témis	7523	1118.05\$	6894
Fond d'information sur le territoire	202302496236	15.00\$	6895
H2O Innovation Inc	CD1047664,CD1 047683	211.79\$	6896
Jacques Larochelle Inc	71843,71844,060 10	3762.62\$	6897
Macpek Inc	50372864-00	26.00\$	6898
Origine Ecoconstruction	OEF_0111	39633.60\$	6899
Les produits métalliques A T	020488	649.61\$	6900
RIDT	26298, 26307	597.88\$	6901
Servitech	42156	5767.24\$	6902
Surplus Général Tardif	392788,393168,3 93958	117.68\$	6903
Verger Patrimonial du Témiscouata	560	21.00\$	6904
Wolters Kluwer Canada	6700129865	1191.75\$	6905
Denise Dubé (petite caisse)	Frais de poste	302.95\$	6906
Salaires employés		13378.42\$	accesd
Salaires conseil		2650.05\$	accesd
Hydro		833.92\$	accesd

Bell		71.96\$	accesd
Ministère du Revenu du Québec	DAS	11217.08\$	accesd
Ministère du Revenu du Canada	DAS	12251.53\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	98064.89 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2023 - 153

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER NO JXQ97763/NO DE FOURNISSEUR 67780

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

2023 – 154

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Réjean Deschênes, maire, M. Alain Morin, maire suppléant et/ou Mme Denise Dubé, directrice générale sont dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

REDDITION DE COMPTE 2023 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE Dossier : no HLT34497 - 13085 (1) – 20230517 - 016

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2023 – 154

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses d'un montant de 12 000,00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VENTE PAR AVIS PUBLIC

2023 – 155

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte les soumissions les plus élevées pour les objets mis en vente par avis public.

ADOPTION DES ÉTATS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2022, PRÉVISIONS À VENIR ET COMPARATIFS ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les états d'activités de fonctionnement et d'investissements au 30 octobre 2023 ainsi que les prévisions à venir et les comparatifs année 2022 ainsi que les documents administratifs.

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU AUTOMATISÉ DE STATIONS DE LAVAGE INTERCONNECTÉES AUX DÉBARCADÈRES AUTOMATISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à requérir les services de la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata dans le cadre de la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata, en comprenant les services suivants : opération du système de paiement en ligne et infonuagique, désignation et embauche d'un coordonnateur pour gérer le réseau et réaliser les inspections requises, mettre en place un service à la clientèle 24/7 afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et du service aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer une quote-part à la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sera de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac, Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Auclair, Lejeune, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Marc-du-Lac-Long, Packington, Rivière-Bleue, Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Louis-du-Ha!-Ha! et Saint-Athanase désirent présenter un projet de Coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera fait par une entente de service offert par la MRC de Témiscouata dont la municipalité adhérera.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata déposera une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité Volet 4 – Soutient à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

EN CONSÉQUENCE,

2023 – 157

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;

APPUYÉ par M Alain Morin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata organisme responsable du projet.

QUE le conseil de la municipalité s'engage à adhérer à l'entente de service offert par la MRC de

Témiscouata concernant le projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts avec une quote-part répartie en fonction des services reçus d'une part et en fonction de critères tels que la longueur de cours d'eau, la population et la richesse foncière;

MOTION DE FÉLICITATION-THÈSE ROY MALO

2023-158

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse parvenir une motion de félicitations à Mme Olivia Roy-Malo pour sa thèse en cotutelle

Anthropologie – Sciences de l'éducation—Faire école ensemble et autrement. Regard sur les petites écoles rurales au Québec.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h45, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire